

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 20 DÉCEMBRE 2023

N° 2023-483 SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE AVEC MADAME MONNOIR MURIEL - BUREAU N° 18 - PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DE BENÊTRE - SIGOURNAIS

Nomenclature des actes : 3.3

Vu la délibération n° 2013-162 du 25 septembre 2013 fixant les redevances d'occupation précaire de la pépinière d'entreprises de Benêtre,

Vu la délibération n° 2015-138 du 3 juin 2015 modifiant la durée maximale du bail dérogatoire pour la porter à 35 mois ;

Vu la délibération n° 2015-293 du 16 décembre 2015 fixant le complément au barème des redevances d'occupation précaire de la pépinière d'entreprises de Benêtre,

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente, prévoyant dans le domaine de « la gestion foncière et du patrimoine » de déléguer à la Mme la Présidente la possibilité « de prendre toutes décisions concernant la location des ateliers relais, des ateliers et bureaux de la pépinière d'entreprises de Benêtre ».

La Présidente décide de passer une convention d'occupation précaire avec Madame MONNOIR Muriel, SIRET 847 950 235 00014, pour le bureau n° 18, d'une superficie de 16 m² à la pépinière d'entreprises de Benêtre à Sigournais.

Cette convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 8 janvier 2024.

À CHANTONNAY, le 20 décembre 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 20/12/2023.